



**PERRIGNY**  
JURA

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Philippe VINCENT, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents** : Mesdames Christine BERNARD, Marie-Noëlle PECCLET, Messieurs Philippe VINCENT, Jean-Claude BAYARD, Alain PAIN, Adjoint.

Mesdames Catherine CHENEVAL-PALLUD, Sandra POULAIN, Chantal TISSOT-MOSSU, Marie FRAY, Messieurs François DELATOUR, Dominique BAUD, Jean-Luc BLACHON

**Absent(s) excusé(es)** : Mesdames Christiane MAUGAIN (Pouvoir donné à P. VINCENT), Pascale GUINOT (pouvoir donné à C. CHENEVAL-PALLUD), Monsieur Jérémy MICHEL (pouvoir donné à M.N PECCLET)

**Absent(s)** : Madame Stéphanie DEPROST

**Secrétaire** : Madame Marie FRAY

### **I. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.**

Madame Marie FRAY est désignée secrétaire de séance.

### **II – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal :**

- 16/09/2024 : Vente GERLAND / MARAUX – Terrain cadastré sect. AE n°71, Lieu-dit En Charrière d'une superficie de 1002 m<sup>2</sup>
- 16/09/2024 : Vente GRAS épouse ROBERT / RUFFIER-MONET – Terrain cadastré sect. AB 647, 264 Rue du Clos d'une superficie de 575 m<sup>2</sup>
- 24/09/2024 : Vente GONZI / POIREL – Terrain cadastré sect. AE 59 et AH 378, Lieu-dit Les Terraux et La Langre d'une superficie de 1028 m<sup>2</sup>

### **III- Affaires générales**

#### **Délibération n°2024\_31**

**Rapporteur** : Monsieur Philippe VINCENT

**OBJET** : Validation de l'Avant-Projet pour la réhabilitation du Groupe Scolaire

Pour rappel, la Collectivité est engagée dans une étude pour la réhabilitation du complexe « Groupe Scolaire ». Pour cela, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Thierry BARREAU.

Après une phase de diagnostic et divers arbitrages en COPIL, le cabinet présente aujourd'hui l'Avant-Projet pour ce dossier. Il revient au Conseil Municipal d'effectuer les ultimes arbitrages entre les diverses options proposées par le cabinet et d'arrêter l'enveloppe financière globale allouée à ce projet.

Après une présentation détaillée de l'Avant-Projet établi par le Cabinet BARREAU, le Conseil Municipal décide d'arrêter les options suivantes :

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
5 voix « contre » et 10 voix « pour »,**

**DECIDE** d'arrêter les options suivantes pour les lots :

- N°1 – Désamiantage Déplombage : /
- N°2 – Démolition Gros Œuvre VRD : Option n°2
- N°3 – Charpente Couverture Zinguerie : Option n°2
- N°4 – Menuiseries extérieures Bois/aluminium : Option n°2
- N°5 – ITE Enduits Ravalement de façades : Option n°2
- N°6 – Serrurerie Métallerie : Option n°2
- N°7 – Plâtrerie Peinture Isolation : Option n°2
- N°8 – Menuiseries Intérieures : Option n°2
- N°9 – Ventilation : Option ventilation centralisée
- N°10 – Chauffage : Option hybride Bois/gaz
- N°11 – Electricité Courants Faibles : /

**ARRÊTE** l'enveloppe financière globale, en complément des modifications susvisées, au montant de 1 800 000.00 € H.T

**PRECISE** que le Maître d'œuvre apportera les modifications décidées au dossier d'Avant-Projet afin de rendre un Avant-Projet Définitif ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

**Délibération n°2024\_32**

**Rapporteur :** Monsieur Philippe VINCENT

**OBJET :** Poursuite des négociations pour l'acquisition du bâtiment sis 310 Route de Conliège

Pour rappel, la Collectivité avait engagé des négociations avec les propriétaires de l'ensemble immobilier sis 310 Route de Conliège pour la réalisation d'une Maison Médicale.

Après rencontre avec des praticiens, ces derniers font savoir à la Commune que le projet ne pourra pas être réalisé sur ce site.

Compte tenu de l'impossibilité de réaliser le projet, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la continuation des démarches pour l'acquisition de ce bâtiment.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à 12 voix « contre » et 3 abstentions**

**DECIDE** de renoncer à l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 310 Route de Conliège ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

**V - Questions et informations diverses :**

**Information diverse n°1**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Claude BAYARD

**OBJET :** Information sur la protection sociale complémentaire

**Prochain Conseil Municipal**  
**Mercredi 06 novembre à 20H30**

**Fin de séance à 23h45**

**La secrétaire de séance**

**Marie FRAY**



**P/O Le Maire**  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**  
**Philippe VINCENT**

